

Délibération 1.5
Fonds de Solidarité Logement (FSL) : Piste d'évolution du règlement
et évolution des dispositifs de l'accompagnement social lié au logement
(ASLL)

Intervention de Sophie HERVE

Nous abordons les pistes d'évolution proposées pour le Fonds de Solidarité Logement, avec un désaccord profond quant à l'approche que vous adoptez vis-à-vis de ce dispositif important pour des milliers de familles.

Car si, en effet, il convient de le compléter pour répondre au constat que le FSL « *ne fait plus office de levier dans la résolution d'une situation d'endettement locatif* », dicit le rapport, cela ne saurait remettre en cause la vocation et l'utilité du FSL pour les familles confrontées à des problèmes dits « *conjoncturels* » pour employer également un terme du rapport.

Encore une fois, vous partez d'un constat juste et d'un objectif louable : agir contre le surendettement locatif, mais vous vous empressez de fixer aussitôt un cadre comptable pour résoudre ce problème.

Or, à partir du moment où vous placez d'emblée la condition de la contrainte budgétaire pour agir, vous allez aboutir à faire sortir du dispositif des bénéficiaires qui en ont pourtant besoin.

C'est le principe des vases communicants. Mais, la pauvreté et la précarité ne se trient pas en fonction de la profondeur des difficultés. C'est un peu comme si face à un accroissement de la pauvreté, on révisait à la baisse le seuil admis de pauvreté pour maintenir l'enveloppe des aides allouées.

A ce jeu dangereux, priver demain du niveau actuel du FSL des familles aux prises avec des difficultés conjoncturelles comme vous dites, c'est le meilleur moyen de les retrouver après demain avec des problèmes structurelles, une dette de loyer en forte progression par exemple, et in fine un retour dans le nouveau dispositif que vous envisagez.

Je pensais que notre objectif était de contribuer à ce que les gens sortent de leurs difficultés actuelles, pas d'attendre qu'elles soient encore plus importantes pour agir.

Cela ne veut pas dire que tout ce que vous proposez est à rejeter, plusieurs orientations nous semblent pertinentes, comme le forfait annuel téléphonie/internet ou l'élargissement des aides pour les propriétaires occupants.

Mais encore une fois c'est l'approche globale qui nous pose problème.

D'autant plus que certaines autres orientations nous inquiètent.

La révision de l'aide au cautionnement par exemple, afin, je cite, de « *responsabiliser davantage les demandeurs dans leur projet de logement* ».

Une petite phrase potentiellement lourde de sens et qui mérite explication quant à la manière dont vous comptez vous y prendre pour « responsabiliser » les gens sur le choix de leur logement.

Je note d'ailleurs qu'il s'agit ici des locataires, car concernant les propriétaires occupant qu'il nous faut, à juste titre, aider davantage, on ne peut plus les responsabiliser sur le choix de leur logement puisqu'ils en sont propriétaire...

Nous voterons contre ces orientations, si vous ne vous engagez pas dans un changement de cap.

Par exemple en enlevant la contrainte budgétaire.

Après tout, la précarité et la pauvreté progressent. Tous les constats et indicateurs figurant dans nos rapports le prouvent. Il est donc logique que la collectivité en charge des solidarités adapte ses moyens à la hauteur des besoins à couvrir.